



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

Avec le soutien de la



Mission interministérielle  
de lutte contre les drogues  
et les conduites addictives  
[drogues.gouv.fr](http://drogues.gouv.fr)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

# Santé des jeunes et limitation de l'alcoolémie autorisée à 0,2 g/l sang chez les conducteurs novices

**Laurie CHAUMONTET**

*Juriste – suivi national et européen des dossiers alcool*

Direction générale de la santé  
Bureau de la prévention des addictions

# Santé des jeunes et limitation de l'alcoolémie autorisée à 0,2 g/l sang chez les conducteurs novices

1 / Rappel de la mesure

2 / L'usage nocif d'alcool : les mesures récentes visant à protéger les jeunes

- Loi de modernisation de notre système de santé (26 janvier 2016)
- Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives (2013-2017)
- Plan cancer (2014-2019)

3 / Pourquoi ces mesures sur les jeunes et plus spécifiquement cette mesure sécurité routière?

# 1 / Rappel de la mesure :

**Décret n° 2015-743 du 24 juin 2015 relatif à la lutte contre l'insécurité routière :**

Abaisse le taux maximal autorisé d'alcoolémie de 0,5 g/l de sang à 0,2 pour les conducteurs novices.

S'applique à l'ensemble des actuels conducteurs disposant de permis probatoire ou en apprentissage anticipé, encadré ou supervisé de la conduite.

Pourquoi pas un taux à zéro ?

Ce taux peut être dépassé dès le premier verre. Conduite = zéro alcool.

## **2 / L'usage nocif d'alcool : les nouvelles mesures visant à protéger les jeunes :**

- **Loi de modernisation de notre système de santé (26 janvier 2016)**
  - Interdiction de l'incitation à la consommation excessive d'alcool dans le cadre de bizutage
  - Interdiction de la vente/offre aux mineurs d'objets incitant directement à la consommation excessive d'alcool
  - Obligation d'exiger la preuve de majorité lors de la vente d'alcool
- **Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives (2013-2017) et Plan cancer (2014-2019)**
  - Renforcer l'interdiction de vente aux mineurs
  - Mieux encadrer la publicité

# 3 / Pourquoi ces mesures sur les jeunes et plus spécifiquement cette mesure sécurité routière ?

- **Contexte alcool général** : 2<sup>ème</sup> cause de mortalité prématurée évitable, 49 000 morts par an, 120 milliards de coût social par an
  - **Consommations des jeunes** : la part des jeunes ayant connu au moins dix ivresses dans l'année (près d'une par mois) est passé de 11 % à 14 % entre 2010 et 2014
  - **Mortalité jeunes au volant** : les accidents de la route sont la première cause de mortalité et de handicap des 18-25, l'alcoolémie excessive est en cause dans un quart de ces accidents
- **Recommandations OMS sécurité routière**
- **Recommandations UE sécurité routière**

# Santé des jeunes et limitation de l'alcoolémie autorisée à 0,2 g/l sang chez les conducteurs novices

Une mesure sécurité routière cohérente en cohérence avec les objectifs de prévention de l'usage nocif d'alcool chez les jeunes :

- ➔ culture de prudence
- ➔ éducation aux effets de l'alcool
- ➔ dispositif d'éducation et de santé

**0,2 g D'ALCOOL  
PAR LITRE DE SANG C'EST :**

**ZÉRO  
VERRE D'ALCOOL**

RIEN,

**NIET, NIENTE, NADA, NICHTS,  
FOYE, KEUD, PEANUTS,  
QUE DALLE, QUE TCHI,  
WALOU...**

Désormais, le taux d'alcool autorisé en conduisant pour tous les permis probatoires est de 0,2 gramme par litre de sang.

**UN SEUL VERRE SUFFIT À DÉPASSER CE SEUIL.  
0,2 G/L, C'EST ZÉRO VERRE D'ALCOOL.**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES



?

## QUE DIT LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION ?

Pour les permis probatoires, la limite d'alcool autorisée en conduisant est de 0,2 g/l d'alcool dans le sang (0,5 g/l pour les autres conducteurs).

La réglementation s'applique à tous les permis probatoires :

- 3 ans après l'obtention du permis par la filière classique
- 2 ans si le permis a été obtenu dans le cadre de la conduite accompagnée
- après la perte de 12 points ou l'annulation de son permis.



## 0,2 g D'ALCOOL PAR LITRE DE SANG ÇA VEUT DIRE QUOI ?

0,2 g/l c'est zéro verre d'alcool car cette limite peut être dépassée dès le premier verre d'alcool.



## QUELLES SONT LES SANCTIONS ?

Les conducteurs novices contrôlés avec un taux d'alcool supérieur ou égal à 0,2 g/l encourent :

- un retrait de 6 points sur le permis
- une amende de 135 €
- une immobilisation du véhicule.



## POURQUOI LES CONDUCTEURS NOVICES ?

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité et de handicap des 18-25 ans et dans un 1/4 de ces accidents, une alcoolémie excessive en est la cause.

Un conducteur novice a 4 fois plus de risque d'être impliqué dans un accident mortel.

Les conducteurs novices sont impliqués dans 24% des accidents mortels.



## ET AILLEURS EN EUROPE ?

Zéro verre d'alcool c'est déjà comme ça dans beaucoup de pays en Europe :

21 pays ont déjà adopté une alcoolémie inférieure à 0,5 g/l soit pour les conducteurs novices, soit pour tous.

En Allemagne, l'abaissement du taux d'alcool pour les conducteurs novices a fait chuter de 17% la mortalité routière chez les 18-21 ans dès la première année.